



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

Résiliation de la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER

Par convention en date du 1^{er} janvier 2022, la commune a mis à disposition des immeubles ruraux à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Bourgogne Franche Comté pour une durée de 6 ans.

Selon l'article « conditions particulières » de la convention, le propriétaire se réserve la possibilité de réduire à tout moment tout ou partie des surfaces objet des présentes, à condition d'en avertir la SAFER 6 mois avant la fin de chaque campagne de la présente convention.

La commune a la volonté de reprendre la maîtrise des terrains agricoles communaux, afin de procéder à une réorganisation et un partage équitable de ceux-ci entre les agriculteurs de Valdahon.

Il est proposé de résilier la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la SAFER à partir du 01/01/2025.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la résiliation de la convention de mise à disposition des terrains à la SAFER
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 17

Contre : 5

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
27/05/2024